

Lettres de crédit à l'importation

**Financement du commerce
international & de fonds de roulement**

Il s'agit d'un mode de paiement couramment utilisé dans le cadre d'opérations de commerce international, en vertu duquel la banque émettrice s'engage à payer l'importateur, pourvu que ce dernier se soit conformé aux modalités de la lettre de crédit. Une lettre de crédit peut aussi être désignée par le terme « crédit documentaire ».

Caractéristiques

- Une lettre de crédit irrévocable ne peut pas être annulée ni modifiée sans le consentement de toutes les parties en cause (importateur, exportateur et banque émettrice).
- Une lettre de crédit est payable soit sur présentation de certains documents (lettre de crédit à vue), soit à une date ultérieure, après que les documents ont été acceptés en vertu de la lettre de crédit (lettre de crédit à terme).
- La lettre de crédit doit concorder avec les modalités énoncées dans le contrat commercial.
- La lettre de crédit peut être transférée à un tiers, s'il en est fait mention dans cette dernière.
- Les demandes de lettre de crédit à l'importation peuvent être préparées et acheminées en ligne au Groupe Banque TD, au moyen du service en ligne TDfacilitrade, aux fins de traitement.

Avantages

- L'importateur est assuré que l'exportateur respecte toutes les modalités de la lettre de crédit avant d'être payé.
- L'importateur peut négocier des conditions plus favorables dans le cadre de l'opération avec l'exportateur, en offrant de payer par lettre de crédit.
- Il est possible de créer des modèles sur le service en ligne TDfacilitrade pour délivrer efficacement des lettres de crédit aux fournisseurs avec lesquels des opérations sont négociées à répétition.
- La délivrance de lettres de crédit à l'importation par voie électronique peut être effectuée au moyen du service en ligne TDfacilitrade, sans autres frais que ceux qui s'appliquent à la délivrance.

Exigences

- L'importateur doit détenir une facilité de crédit auprès de la banque émettrice pour qu'une lettre de crédit soit délivrée.
- Le service en ligne TDfacilitrade doit d'abord être configuré par un spécialiste de Financement du commerce international & de fonds de roulement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre directeur des relations-clients ou un spécialiste de Financement du commerce international & de fonds de roulement.